

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RP UE219 Outils de communication			
Ancien Code	ECRP2B19RP219	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CORP2190		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Eve BOIDRON (boidrone@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Selon la taille de son entreprise et le budget dont il disposera, le chargé des Relations publiques devra pouvoir mener à bien ses projets seul ou avec l'aide de sociétés externes qu'il devra alors sélectionner, encadrer et coacher efficacement.

De ce fait, il doit pouvoir maîtriser les bases de :

- la mise en page,
- la photo d'entreprise,
- la mise à jour et de l'optimisation de sites web,
- du montage vidéo et audio.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs
- 2.5 Négocier, argumenter, persuader

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
- 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale
- 3.5 Utiliser et optimiser les techniques et outils de communication ; en suivre les évolutions

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**

- 4.1 Assurer la cohérence de l' "image d'entreprise"
- 4.2 Identifier les carences de communication de l'entreprise, proposer les moyens d'y remédier et impulser les améliorations
- 4.4 Évaluer l'impact de toute action de communication

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.3 Planifier et coordonner les projets et les tâches, fixer les priorités, veiller au suivi opérationnel des actions programmées

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- de prendre des photos en entreprise en respectant les règles de bases de la composition photo;
- d'utiliser adéquatement les bases de données images en ligne ;
- de réaliser, modifier, améliorer et retoucher un document image à l'aide de Photoshop et de Canva;
- d'insérer et de mettre en page un article dans un CMS tel que Wordpress;
- de monter une piste son ou vidéo;
- de collaborer efficacement avec un graphiste, un imprimeur, un développeur web, un community manager, une régie publicitaire,... en employant son langage et en ayant conscience de ses contraintes techniques.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP2B19RP219A Communication numérique

48 h / 3 C

ECRP2B19RP219B Communication visuelle

24 h / 2 C

Contenu

Communication numérique

1. Création de blogs et mise à jour de site web (Wordpress)
2. Création de podcasts et/ou de vidéos commentées (Audacity/ CapCut (ou équivalent))

Communication visuelle

3. Photographier et mettre en valeur la vie et les événements de l'entreprise
4. Edition, retouche de photos, créations visuelles (Photoshop/Canva (ou équivalent))

Démarches d'apprentissage

- Enseignement assisté par ordinateur
- Travail en autonomie
- Démonstration

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices et démonstrations en laboratoire informatique
- Séances questions-réponses

Sources et références

- Croce N., (2020), *J'apprends à composer les photos*, Editions Eyrolles.
- Kelby S., (2021) *La photo numérique*, Editions Eyrolles.
- Adobe Pr (2013), *Photoshop CC, Classroom in a book, The official training workbook from Adobe Systems*, Editions 1st.

Liste non-exhaustive. Toutes les ressources et références utilisées sont précisées lors des séances de cours et reprises dans la présentation Power Power postée sur Connected.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique ConnectED au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q2 :

- Ensemble de travaux/devoirs cotés additonnés et EVC (composantes du site web)
- Travail de synthèse (finalisation du mini site web)

Q3 :

- Les travaux/devoirs en échec sont à représenter ainsi que le travail final. **Les devoirs sur Photoshop doivent obligatoirement être réalisés en classe sur les pc de l'école. Il n'est pas possible de les représenter en août.**

Différents travaux sont réalisés et cotés au cours de l'année. Mis bout à bout, ils constituent les différents éléments du travail final de synthèse. Bannière web, podcast, article web, carrousel LinkedIn, vidéo, montage photos, ... seront en effet rassemblés sur un site web vitrine en bout de course.

Modalités opérationnelles seront déposés sur la plateforme numérique ConnectED au regard de l'AA.

Pour les diplômables de janvier : les modalités seront indiquées sur Connected.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	80	Evc	0
Période d'évaluation			Tvs	20	Tvs	100

Trv = Travaux, Tvs = Travail de synthèse, Evc = Évaluation continue

Dispositions complémentaires

UE intégrée

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

5. Cohérence pédagogique

Les images et vidéos sont presque plus importantes que les mots en communication numérique.

Distribuer les contenus produits sur les supports adéquats et/ou les décliner par média par application demande une certain savoir-faire technique sur des outils numériques.

La communication numérique ne sait se passer de la communication visuelle et vice versa.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).